



Tarifs EJP - CLIENTS PROFESSIONNELS

Tarifs en extinction

A partir du 1er août 2023

Puissance souscrite	Prime Fixe mensuelle en €/mois HT	Pointe Mobile en €/KWh HT	Heures Normales en €/KWh HT
12	18,01	1,2206	0,1004
15	20,62	1,2206	0,1004
18	22,85	1,2206	0,1004
36	37,78	1,2206	0,1004

Taxes au 01/01/2023

*Prix indiqués TTC comprenant : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) -TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) - TVA à 20% appliquée sur la consommation (en kWh), la TICFE - TVA à 5.5% appliquée sur l'abonnement et la CTA. Les tarifs de l'électricité sont régulés et contrôlés par décret ou par décision de la Commission de Régulation de l'Énergie, en conséquence une modification de prix n'est pas assimilable à une modification de contrat.